



[ACTUALITÉS](#) [ACCUEIL](#) [CATALOGUES](#) [GALERIE PHOTOS](#) [FORMULAIRES](#) [COULEURS](#)
[NOUS JOINDRE](#) [NOUVEAUTÉS](#) [GARANTIE](#) [VIDÉO CORPORATIVE](#) [ZONE CLIENT](#)
[ZONE DESIGNER/ARCHITECTE](#)

GARANTIE 12 ANS

Thermoform offre une garantie de 12 ans, valable à compter de la date d'achat, en cas de vice de fabrication qui se traduirait par le décollement de ses produits thermoplastifiés. Par la présente garantie, Thermoform s'engage exclusivement à remplacer les produits thermoplastiques viciés. Le remplacement des produits viciés ne prolonge ni n'institue une nouvelle période de garantie. Cette garantie ne s'applique pas :

- à la détérioration attribuable à l'usure normale;
- à la détérioration attribuable à un usage abusif ou à un usage ou à un entretien inapproprié;
- à la détérioration attribuable à une installation inadéquate;
- à la détérioration attribuable aux accidents et à la négligence;
- à la détérioration attribuable à la proximité d'une source de chaleur excessive;
- à la détérioration résultant d'altérations ou de réparations conduites par du personnel n'appartenant pas à la compétence de Thermoform.

Cette garantie ne s'étend ni aux coûts de transport, d'installation ou de main d'oeuvre, ni autres indirects ou incidents reliés au remplacement du produit thermoplastique vicié, ni à la perte de jouissance ou autres dommages ou inconvénients. Il faut présenter une preuve d'achat. Aucun distributeur, représentant ou mandataire n'est habilité à prolonger ou à étendre la présente garantie. Les produits sont remplacés selon le modèle, le profil, le fini, les dimensions et les quantités de la production d'origine. Toute modification reste entièrement à la discrétion de Thermoform. Selon la disponibilité des produits au moment du remplacement, certaines substitutions peuvent s'imposer. Les feuilles thermoplastiques et bandes de chant sont exclues de la garantie.

